

LA RECHERCHE D'UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT POUR LE SECTEUR DES COLLINES DU VOIRONNAIS

par P. MAS (1)

A vingt cinq kilomètres au Nord-Ouest de l'agglomération grenobloise les "Collines du Voironnais" regroupent une vingtaine de communes qui occupent ce que les géographes appellent le " seuil de Rives " entre l'Isère, les Chambarans, la Plaine de Bièvre, les Terres Froides et la Chartreuse.

Ce secteur forme un ensemble complexe depuis longtemps fortement peuplé, où sont intimement mêlées, activités agricoles, artisanales, industrielles et commerciales. Si Voiron en est le pôle incontesté, Tullins, Moirans, Rives et Renage constituent des petits centres qui ont jusqu'ici malgré leurs proximités réciproques, conservé leur identité.

Depuis une quinzaine d'années au moins, les " Collines du Voironnais " subissent les effets conjugués d'une transformation rapide des activités agricoles et industrielles et d'une croissance urbaine en partie déterminée par l'extraordinaire essor grenoblois. En intégrant les " Collines du Voironnais " à la région grenobloise, le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) a reconnu l'appartenance du Voironnais à l'ensemble économique grenoblois tout en fixant les conditions générales de son développement futur. Les options essentielles du SDAU grenoblois sont en effet de tenter de limiter le peuplement de l'agglomération grenobloise et de renforcer autant qu'il est possible les pôles extérieurs de la petite région grenobloise et en tout premier lieu le Voironnais.

Malheureusement, depuis une quinzaine d'années au moins, le démarrage spontané d'une urbanisation diffuse dans ce secteur, a provoqué -ici comme ailleurs en France- l'habituelle destruction de l'espace géographique et la hausse des prix des terrains. Aussi, les élus responsables du Secteur des Collines du Voironnais, n'ont accepté d'approuver le SDAU grenoblois que dans la mesure où toutes les dispositions seraient prises pour que leurs communes ne se transforment pas en simple banlieues - dortoirs de l'agglomération grenobloise.

Cette saine réaction a conduit l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, outil d'études privilégié locales, à la recherche patiente, avec l'aide de toutes les parties concernées, d'une politique d'aménagement adaptée aux problèmes spécifiques du Voironnais. Dans un premier temps et dans le but de mettre fin le plus rapidement possible au gaspillage de l'utilisation du sol, des Plans d'Occupation des Sols ont été élaborés. Bientôt, un Schéma de Secteur d'Aménagement et d'urbanisme complétant et précisant les dispositions du SDAU, sera établi.

Mais d'ores et déjà, sans être complètement définies, les orientations de l'aménagement du Voironnais, présentent quelques aspects originaux. En effet, les communes du Voironnais ont réussi à s'unir pour travailler ensemble. Avec l'aide du Département de l'Isère et de la ville de Grenoble, elles ont constitué depuis bientôt deux ans, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Voironnais (SMAV). Celui-ci a réussi à créer très rapidement le climat nécessaire à une franche concertation intercommunale et prochainement sans doute quelques réalisations concrétiseront la coopération des collectivités locales de ce secteur (traitements des ordures ménagères, mise en commun des ressources en eau, etc....).

C'est précisément sous l'égide du SMAV, que se poursuivent dans les domaines les plus divers (agricole et foncier, développement industriel et tertiaire, logements et équipements sociaux, organisations des transports, etc....) les réflexions préalables au futur Schéma de Secteur.

Sans préjuger des dispositions de ce futur document d'aménagement réglementaire, il semble possible d'indiquer ici que la philosophie d'aménagement qui se dégage des travaux du SMAV situera le Voironnais aux antipodes d'une opération " Ville nouvelle ". Il prévoira sans doute un développement contrôlé de l'urbanisation mais en l'organisant naturellement à partir des bourgs existants.

(1) Directeur de l'Agence d'Urbanisme de la région grenobloise.

Cette volonté d'organiser le territoire sans le brutaliser mais en cherchant à infléchir tout ce qui peut l'être en tenant compte des structures en place, est sans doute de nature à minimiser les coûts économiques sociaux des actions d'aménagement à entreprendre dans le Voironnais; mais c'est probablement aussi une voie malaisée car elle nécessite qu'on n'évite jamais le règlement de certains problèmes difficiles.

Parmi les diverses études préalables à la définition de cette politique d'aménagement, soucieuse du respect du " milieu " à tous les sens du terme, il faut souligner aujourd'hui la place importante de l'étude écologique que Messieurs M.DIJOU et C.LAVERDURE ont réalisée.

En acceptant d'étudier avec la plus grande objectivité le milieu naturel profondément transformé par l'homme du Secteur du Voironnais, les auteurs ont eu le courage d'aborder un domaine nouveau pour les écologistes. Il faut les en remercier.

Sans partager tous les avis que semble mettre en lumière leur carte sur des sujets complexes et délicats et dont ils gardent la responsabilité, je suis persuadé que la publication et la diffusion de cette étude, dont les analyses pertinentes ont déjà été largement prises en compte dans une importante étude agricole et foncière, contribuera puissamment à enrichir la réflexion de tous ceux qui s'attacheront à aménager le Voironnais sans le défigurer.
